

Contrat CUI CAE / Arts visuels Métropole Aix-Marseille-Provence

– note d'étape –

Le réseau Marseille expos a récemment lancé une consultation auprès de ses membres, concernant l'arrêt prévu des emplois aidés, et plus particulièrement les CUI-CAE, dans le domaine culturel. Parmi les 42 structures du réseau, à l'échelle de la Métropole, nous avons reçu les réponses de 11 structures directement touchées par les nouvelles directives sur les contrats CUI-CAE, complétées par 3 autres structures du secteur arts visuels. Quoique partiels, ces premiers résultats sont suffisamment éloquentes pour laisser redouter des conséquences dramatiques pour ce secteur dans son ensemble.

Précisons que l'effectif des structures ayant répondu varie entre 0 et 18 postes CDI, la majorité d'entre elles comptant entre 1 et 3 CDI.

- Sur ce groupe, en juillet 2017, on totalise 17 demandes de postes en CUI CAE (nouveaux postes ou renouvellements) qui ont toutes été refusées.

- Par ailleurs, entre la fin 2017 et juin 2018, 18 postes CUI/CAE seront sollicités (nouveaux postes ou renouvellement) qui se verront vraisemblablement refusés.

Au total, si l'arrêt complet des emplois aidés est confirmé dans le secteur culturel pour la période à venir, ce sont donc au moins 35 emplois qui sont directement perdus pour seulement ces quatorze structures, ce qui correspond à une moyenne de 2,5 postes par structure.

Si parmi eux, plusieurs responsables pouvaient critiquer la précarité de ces emplois, leur recours s'expliquait par la sous-dotation chronique du secteur des arts visuels, qui a fait de ces emplois aidés des formes de subvention de compensation. Les CUI CAE étaient ainsi devenus, bon gré mal gré, le seul moyen de maintenir un niveau minimum d'activités artistiques et de développement de publics.

Les CUI CAE jouaient également un rôle de professionnalisation. Plusieurs structures précisent par exemple que les postes en leur sein, désormais en CDI, ont tous d'abord été des emplois aidés. D'autres rappellent que ces expériences d'emploi, comprenant des temps de formations en externe et en interne, ont servi de tremplin pour leurs jeunes employés vers de nombreux postes à responsabilités dans d'autres structures.

Enfin, un aspect alarmant dans l'arrêt de ces postes CUI CAE est qu'ils ne sont bien souvent pas des emplois périphériques, mais au cœur des activités des structures. On compte par exemple une dizaine de chargés de publics et de médiation, mais également 5 postes de direction artistique, 5 postes de régie d'exposition, 2 postes d'administrateur. Autant d'activités primordiales, réalisées par des personnes d'expérience ou expertes dont le départ, pour certaines structures, signifie tout simplement l'arrêt complet des activités. Par un effet domino, on peut alors établir que l'arrêt de ces emplois, causant la fermeture de lieux, entrainera du même coup une série de licenciements d'autres personnes en CDD et CDI dans les prochains mois.

Voici à présent quelques témoignages, provenant de certaines de ces structures, parmi les plus reconnues à l'échelle nationale et internationale dans le domaine des arts visuels :

« Sans cette possibilité de recours aux emplois aidés, il nous faudra nécessairement réduire notre activité, ce qui nous fragilisera d'autant plus vis-à-vis de nos tutelles. À terme, c'est

sans doute un changement de fonctionnement de notre structure et l'abandon de certaines activités (fermeture du lieu, ou arrêt de certaines programmations ou actions auprès des publics - écoles, centres sociaux, publics défavorisés, etc.) ».

« Le régisseur abat un travail extraordinaire et doit cumuler nombre de compétences comme on le sait avec l'aménagement systématique des espaces et les accrochages souvent très techniques.... Ce poste est capital, la situation est dramatique ».

« La taille de l'équipe sera divisée par 3, or il n'y a pas de possibilité d'abandonner une activité (résidence ou exposition) car cela n'entraînerait pas d'économie réelle et nous ferait sortir de nos missions statutaires. La survie de l'association est mise en cause ».

« On avait 2 emplois CAE en 2017, le premier n'a pas pu être renouvelé au 30 juin. Le 2^{ème} s'arrête au 1er janvier et comme c'est notre poste administratif on ne peut pas s'en passer ! donc on travaille nos budgets pour que ça passe. Si ça ne passe pas... on ferme le lieu et on licencie tout notre personnel ».

Ces quelques témoignages décrivent sans détour des menaces de fermeture et de réduction drastique des activités, que ce soit en terme de programmation artistique, de développement culturel et d'adresse aux publics éloignés, incarnant pourtant des missions de service public.

Aussitôt que cette hémorragie se confirmera et s'étendra, et à défaut d'une volonté forte de rééquilibrage, les conséquences à court et moyen termes seront directement visibles, notamment sous le projecteur des grands rendez-vous artistiques censés renforcer l'attractivité culturelle du territoire. Certains seront ainsi amputés d'une part de la programmation initialement prévue (ex : Saison Culturel Quel Amour en 2018), quand d'autres se feront sans l'amplification escomptée au sein du maillage local d'équipements en arts visuels, qui se sera entre temps clairsemé (ex : Manifesta en 2020). Les prochains mois seront donc décisifs pour l'avenir culturel du territoire, mais déjà nombreux sont les professionnels dans le domaine des arts visuels (et au-delà) qui attendent ces prochaines échéances avec angoisse et écœurement.